

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6^e/76-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

C051

AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DE L'AGGLOMERATION D'HOCHSTATT DANS LE CADRE DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la commune d'Hochstatt pour le financement de l'aménagement paysager de l'entrée sud de son agglomération
- ❖ Le montant maximum de l'aide départementale est de 6.027,20 €, qui sera prélevé au 204/20414/74.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions